

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux-mil vingt trois, le jeudi 14 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal convoqué légalement le 08 septembre 2023, s'est réuni, en séance ordinaire, à la SALLE PIERRE MARTIN, sous la présidence de Monsieur DIDIER GONZALES, Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2023

Étaient présents : DIDIER GONZALES, BEATRICE COLLET, JEAN-MARIE SIMON, SANDRINE LEDIEU, FREDERIC LOUINEAU, CATHERINE GALICHET, ROLAND MAUREL, ELISE GONZALES, ELODIE THOURY, ALAIN LALOE, MARTINE GATE, DOMINIQUE FOSSOYEUX, JEAN-LOUIS MAITRE, SYLVINE SAN MARTIN, PHILIPPE N'GOYI, PATRICIA PEREIRA, MARIE-LAURE MADELEINE, VERONIQUE KUHN, LAURENT TRANCHARD, LAURENT DESPIERRES, DENIS TRIPAULT, ALVARO VENDEIRO, DAVID HOURDEAU, SIHEM BOUAKOUIR, CINDY LIMA DE SOUSA, GEOFFRAY THAUVIN, EVELYNE LE CORRE, PASCAL PICHARD, ERIC CHAMAULT, MARGAUX CHARLES, PATRICE FAUQUEMBERG

Absent(s) : RACHID HALLAF

Excusé(s) : MANUEL MERLINO, BRICE ROUCOULES, SOPHIE ITARD

Représenté(s) : MANUEL MERLINO À DIDIER GONZALES, BRICE ROUCOULES À SANDRINE LEDIEU, SOPHIE ITARD À PATRICE FAUQUEMBERG,

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents physiquement : 31

Nombre de procurations : 3

Nombre de Conseillers votants : 34

Détail des votes :

Pour : 34

Abstentions : 0 Abstention(s) ()

Contre(s) : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0

Secrétaire de séance : Monsieur GEOFFRAY THAUVIN



République française

Villeneuve-le-Roi

Délibération du Conseil Municipal

n°2023-09-047

Objet : Subvention exceptionnelle accordée à l'association BOXING CLUB VILLENEUVE-ABLON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande et le bilan présenté par l'association Boxing Club Villeneuve-Ablon,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir les jeunes du territoire qui ont été qualifiés aux championnats de France,

CONSIDERANT la volonté de la ville de soutenir les associations,

CONSIDERANT qu'à titre exceptionnel ce type de participation financière est retenu par la Commune de Villeneuve-le-Roi,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1^{er} : Décide d'attribuer, à l'association Boxing Club Villeneuve-Ablon une subvention exceptionnelle de 500 euros dans le cadre de cette qualification.

Article 2 : Précise que les dépenses sont inscrites au Budget primitif 2023.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour extrait conforme

Le Maire,

DDIER GONZALES

Publication par affichage le **150923**

Susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication